

מִשְׁפַּחַת חַיִּים

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par פרחי שושנים
PIRKHE CHOCHANIM
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

חַיִּים




Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



**Chabbath
Vayéchev**
5770 'Hanouca



12 Décembre 2009
Volume **VIII** – Lettre **8**
25 Kislev 5770

Hil'hoth Bera'hoth XX La bera'ha sur le vin.

Selon le *Choul'han Arou'h*, ¹ la *bera'ha* "boré péri haguefen" (qui a créé le fruit de la vigne) récitée avant de consommer du vin couvre toutes les boissons. Les *poskim* (décisionnaires) expliquent que le vin est la boisson par excellence et que toutes les autres sont considérées comme moins nobles.

Si j'ai récité "boré péri haguefen" sur du vin, je ne dis donc pas "chéhakol" sur un café ?

C'est exact. Celui qui a, par exemple, récité le *kiddouch* le samedi matin et a bu du vin ou du jus de raisin peut enchaîner par un café sur lequel il ne dira pas de *bera'ha* et des gâteaux sur lesquels il récitera la *bera'ha* "mezonoth".

Est-ce le vin qui est important ou la bera'ha ?

Il semble, selon de nombreux *poskim*, que le vin est un breuvage important qui relègue les autres à un statut secondaire. Cependant, d'après le *Levouch*, on peut comprendre que ce n'est pas la boisson en soi qui est importante mais plutôt le fait que le vin bénéficie d'une *bera'ha* qui lui est propre et qu'il remplit des fonctions importantes. On peut aussi considérer ² que la louange découlant de cette *bera'ha* couvre également les autres boissons puisqu'il est courant que le vin soit accompagné d'autres boissons.

Le café doit-il se trouver sur la table lors de la récitation de "boré péri haguefen" ?

Selon diverses opinions, ³ le café doit se trouver devant celui qui récite la *bera'ha* "boré péri haguefen", alors que pour d'autres, ⁴ il suffit d'avoir l'intention de prendre un café. Il est par conséquent préférable d'avoir le café et les autres boissons devant soi au moment où l'on récite la *bera'ha* "boré péri haguefen".

Doit-on en boire une quantité minimum pour pouvoir inclure les autres boissons ?

C'est effectivement un problème. Selon le *'Hayé Adam*, le vin ne peut inclure la consommation d'autres boissons que si l'on "s'assoit" pour le boire et non pas si l'on se contente de boire un ou deux verres. Beaucoup d'autres ⁵ ne sont pas d'accord et considèrent que l'absorption d'une quantité quelconque de vin supprime la nécessité de réciter une *bera'ha* sur une autre boisson. En conséquence, le *Biour Hala'ha* ⁶ suggère qu'il est préférable de boire une quantité significative de vin équivalent à מלא לוגמיו ⁷ (une "pleine joue") pour inclure les autres boissons dans la *bera'ha*.

Comment faire si l'on n'en a pas consommé assez ?

D'après ce qui précède, boire moins de מלא לוגמיו de vin ou de jus de raisin pose le problème de savoir si l'on doit réciter la *bera'ha* "chébakol" sur du Coca ou sur un café que l'on boit à la suite.

Nombreux sont ceux qui ont l'habitude, lorsqu'ils ont été "yotsé kiddouch" (acquittés du kiddouch) par quelqu'un d'autre, de goûter le vin du kiddouch du bout des lèvres, ce qui pose le problème mentionné plus haut. En conséquence, il semble que la meilleure solution serait de ne pas goûter du tout au kiddouch⁸ (il est tout à fait possible d'être "yotsé kiddouch" sans le goûter soi-même) ou alors d'en boire au minimum כמלא לוגמיו.

Une autre solution consiste à réciter "chébakol" sur autre chose qu'une boisson, par exemple un morceau de hareng, ce qui couvre également les boissons éventuellement consommées par la suite.

Quelle est la hala'ha concernant la bera'ha a'harona ?

De même que la bera'ha "boré péri haguefen" inclut toutes les boissons dans la bera'ha richona (bénédictio avant de consommer un aliment), "al haguefen" récitée après avoir bu du vin couvre toutes les boissons dans la bera'ha a'harona (bénédictio après consommation d'un aliment ou d'une boisson).⁹

En pratique, cela signifie que celui qui a bu la quantité requise de vin ou de jus de raisin, (c'est à dire un réviith, le quart d'un log)¹⁰ ainsi que de l'eau ou quelque autre boisson ne récitera pas "boré nefachoth" (bénédictio commençant par "Créateur d'êtres innombrables..." récitée après consommation de boissons autres que le vin ou d'aliments ne provenant pas d'un arbre ou de la terre), car "al haguefen" inclut ces boissons.

Birkath Hatov Vehamétiv – הטוב והמטיב

'Hazal (nos Sages) ont institué une bera'ha spéciale à réciter sur un second vin pour louer Hachem de sa bienveillance de nous accorder ces bienfaits particuliers.¹¹

Cette bera'ha doit satisfaire à plusieurs conditions pour pouvoir être récitée.

1°) La 1^{ère} bouteille de vin ne doit pas être vide. Si c'est le cas, on ne récitera pas הטוב והמטיב sur une bouteille supplémentaire, l'idée étant que l'on a encore du vin mais que l'on souhaite se délecter d'un autre vin.¹²

2°) Au moins deux personnes doivent goûter les deux vins, car הטוב והמטיב signifie qu'il est bon pour moi et bon pour un autre.¹³

3°) Les participants doivent pouvoir se servir librement des deux vins, sans avoir à en demander la permission. La femme et les enfants sont considérés comme associés par rapport au vin.¹⁴

Le second vin ne doit pas être de qualité inférieure au premier. Il ne doit pas nécessairement être supérieur, mais ne doit pas être inférieur.¹⁵

[1] Siman 174:2

[2] Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal cité dans "שערי ברכה פי"ח הערה ל'.

[3] Taz, voir Chaar Hatsioun 174:5

[4] Choul'han Arou'h Harav, voir Chaar Hatsioun 174:6.

[5] Voir Chaar Hatsioun 174:5

[6] Siman 174 ד"ה יין פוטר

[7] 40 ml

[8] Min'hath Its'hak cité par שערי הברכה פי"ח הערה מג

[9] Siman 208:16

[10] 86 ml selon Rav Haïm Navéh & 150 ml selon le 'Hazon Ich

[11] Siman 175:2

[12] Michna Beroura 175:3

[13] Siman 175:4 & Michna Beroura 15

[14] Michna Beroura ibid

[15] Siman 175:2.

Suite la semaine prochaine

Un mot sur la paracha Vayéchev

מרחוק (Beréchith Genèse 37:18) (Les frères virent Yossef de loin). Ce type de "clairvoyance" a fonctionné comme un piège, car cela ne lui a pas permis de s'expliquer, de se présenter sous un autre jour (nous parlons bien ici de שבטי קה et en l'occurrence toutes les remarques faites sur leur comportement le sont parce que la Torah nous enseigne de le faire, mais en réalité, nos commentateurs nous rappellent qu'ils étaient très pieux et saints et chacune de leur faiblesse est amplifiée).



A la mémoire de Josiane Clémence Myriam DIMENSCHTEIN bath Zoubida Halévy (25 Kislev)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire d'un de vos proches ou pour célébrer un événement.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter mais déposer dans une Gueniza